



MUNICIPALITÉ DE
TRÉCESSON

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur – Règlement numéro 2025-326

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier adjoint, de la municipalité de Trécesson de ce qui suit :

Au cours de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 15 avril 2025, le règlement numéro 2025-326 ayant pour titre « Modifications au Régime de retraite simplifié (RRS) pour les employés de la municipalité de Trécesson » a été adopté.

L'objet de ce règlement vise à permettre aux employés cadres de verser des cotisations salariales entre 1% et 6% du salaire cotisable au Régime de retraite simplifié (RRS) à compter du 1^{er} juin 2025. Il vise également à préciser les règles relatives de l'adhésion des employés cadres au RRS.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Trécesson, ce 16^e jour du mois d'avril de l'année deux mille vingt-cinq.

Mario Morin
Directeur général et greffier-trésorier adjoint